

Pour un déconfinement de la mobilité

La campagne de mobilité de printemps 2020 est affectée par la transformation de la CAP IESSA qui perd sa compétence mutation, mais aussi par la volonté de la DSNA de ne pas ouvrir de postes « sous BO ». Ce choix est excessif et doit être corrigé.

L'ancienne CAP de mutation, où l'UNSA-IESSA pouvait conseiller et superviser la mobilité IESSA, est désormais remplacée du fait de la Loi de transformation de la Fonction Publique, par une gestion directe par l'administration. Néanmoins, la mobilité est désormais encadrée par des Lignes Directrices de Gestion (LDG), annexées d'une note de gestion IESSA, qui formalisent les règles et pratiques antérieures. Celles-ci reprennent les critères appliqués lors des précédentes CAP, en particulier sur les postes à l'ancienneté : l'UNSA-IESSA y a veillé.

Une campagne de printemps 2020 bridée ?

Au motif de la crise sanitaire, la DSNA a décidé dans un premier temps, pour la campagne de printemps, de limiter les AVE aux postes à profil (encadrement, experts senior) de la DO ainsi qu'à l'ensemble des postes DTI et ENAC, et donc d'exclure les postes d'ingénieur de maintenance des ST de la DO, qui ne seraient ouverts que pour la campagne d'automne. La raison avancée étant la difficulté de former les ICNA (trafic, dispo simulateur) dans les prochains mois. Pour l'UNSA-IESSA, ce prétexte n'est pas recevable ; l'activité des services techniques restant soutenue. Restreindre la liste des postes ouverts va entraîner des effets collatéraux : moins de choix pour la campagne de printemps, impact négatif sur les effectifs et donc la régulation pour la fin de l'année, absence de visibilité pour les affectations ENAC...

L'UNSA-IESSA demande donc que tous les postes soient ouverts pour cette campagne de printemps.

L'UNSA-IESSA continuera à accompagner la mobilité des IESSA.

La CAP mutation a certes disparu, mais celle d'avancement perdure. Pour la mobilité, l'UNSA-IESSA continuera à conseiller, aider, accompagner les IESSA, et si besoin intercéder auprès de l'administration.

Pour bénéficier de cet accompagnement, il suffira de se faire connaître auprès de l'UNSA-IESSA. En effet, l'administration ne mettra plus à disposition la liste des candidatures. En cas de doute, les règles prévoient qu'un candidat puisse saisir l'organisation syndicale de son choix afin d'étudier les conditions du choix de l'administration. Dans ce cas, celle-ci communiquera l'ensemble des documents nécessaires à la défense de cet agent.

CAP avancement et campagne d'Emplois Fonctionnels 2020

Nous avons insisté pour que la CAP avancement se tienne au plus tôt, afin de pouvoir nommer les prochains Ingénieurs en Chef, et libérer autant de postes CUTAC (plusieurs dizaines de CUTAC-TE & FG seront à pourvoir d'ici la fin de l'année).

L'UNSA IESSA, comme à son habitude, mettra tout en œuvre pour défendre les IESSA qui la solliciteront pour faire valoir leurs droits à la mutation.
